

Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de David ben Messaouda, Rav Moshé ben Raziél, Chímone ben Messaouda



Pour l'élévation de l'âme de Yítshak Ben Chímone, Yéhouda Ben David, Chímone Ben Yítshak, Aaron Ben Chímone, 'Haïm ben David, David Ben yaakov, Yéhía ben Yaakov, Messaouda bat Guemra, et 'Hanna Bath Esther



Pour le zívoug de Sarah bat Avraham , Azriel ben Sarah et David ben Julie, Jenny Bat Étoile



Résumé de la Paracha

La Parachat vayakel relate la création concrète du michkan. Effectivement, jusqu'ici nous ne parlions que de la description qu'Hachem faisait à Moshé des plans de fabrication. Mais, une fois le peuple pardonné de la faute du veau d'or, Moshé peut maintenant leur dévoiler les requêtes d'Hakadoch Baroukh Hou pour la création de sa demeure. Comme Hachem le lui a demandé, Moshé nomme Betsalel et Aholiav pour la supervision de l'ensemble des travaux. Ainsi, après l'avoir entendu d'Hachem, Moshé, à son tour, réunit le peuple et lui explique ce qu'il a appris et lui demande d'apporter les offrandes qui fourniront les matériaux de fabrication. Devant cette demande, la réaction des bné-Israël fut d'une telle ampleur, que Moshé dut lui-même demander de cesser les apports car la quantité de matériaux nécessaires pour l'ensemble des travaux était plus que dépassée.

Le Kiyor est l'ustensile utilisé par le Cohen pour l'ablution. Il est fait de cuivre apporté par les hébreux et plus précisément le don en question est réalisé par les femmes. L'origine de la matière

Dans le chapitre 38, la Torah dit :

וַיַּעַשׂ, אֶת הַכִּיּוֹר נְחֹשֶׁת, וְאֶת, כַּנּוֹ נְחֹשֶׁת--בְּמִרְאֵת, הַצְּבָאוֹת, אֲשֶׁר צָבְאוּ, פְּתַח אֹהֶל מוֹעֵד

Il fabriqua la cuve en cuivre et son support de même, au moyen des miroirs des femmes qui s'étaient attroupées à l'entrée de la Tente d'assignation.

première rend Moshé perplexe comme l'explique **Rachi**¹ : « Les femmes d'Israël possédaient des miroirs dans lesquels elles se regardaient

¹ □ Chapitre 38, verset 8.

lorsqu'elles se faisaient belles. Et même ces miroirs, elles n'ont pas hésité à les offrir pour la construction du tabernacle. Moshé répugnait à les accepter, car ils ont pour vocation d'encourager le penchant au mal. Le Saint béni soit-Il lui a dit : « Accepte-les ! Ils me sont plus chers que tout, car c'est grâce à eux que les femmes ont donné le jour à des armées (tsevaoth) d'enfants en Egypte ! » Quand leurs maris étaient épuisés par leur dur travail, elles allaient leur apporter nourriture et boissons. Elles leur donnaient à manger puis elles prenaient leurs miroirs. Chacune se regardait dans le miroir avec son mari, et elle lui disait tendrement : « Je suis plus belle que toi ! » Elles éveillaient ainsi le désir chez leurs maris, elles s'unissaient à eux, devenaient enceintes et accouchaient, comme il est écrit² : « Sous le pommier je t'ai éveillé » . Voilà ce que veut dire : « avec les miroirs des atroupées ». Ce sont ces miroirs-là qui ont servi à la fabrication de la cuve, dont la fonction est de rétablir la paix entre l'homme et sa femme, car c'est de l'eau qu'elle contient que l'on fait boire celle dont le mari est jaloux parce qu'elle s'est isolée ».

Le **Kli Yakar**³ précise qu'un des objectifs des femmes en offrant ces miroirs est de prouver la pureté des hébreux dont elles sont les génitrices. Nos maîtres rappellent la difficulté des travaux imposés par les égyptiens. Devant de telles charges, il était inenvisageable de concevoir une vie de famille et encore moins une forme d'intimité. Une suspicion se manifeste alors quant à la provenance des enfants que la Torah appelle « צבאות ה' – les légions d'Hachem ». Pour prouver leur pureté et déraciner de l'esprit de tous l'éventualité de débauche entre les femmes d'Israël et les égyptiens, les miroirs sont présentés pour fabriquer le Kiyor. Une des fonctions de ce dernier est également de procéder au test de la femme *Sotah* justement suspectée d'avoir eu des relations interdites. Leur don vient alors en témoignage de leur droiture et de leur rectitude : les mères du peuple juif ont agi avec un zèle sans limite et sont parvenues à réaliser l'impensable en donnant vie dans les conditions les plus hostiles. Leur seule intention est celle d'accomplir la volonté du Maître du monde faisant fi de la situation, en n'ayant qu'à

l'esprit la conception des « צבאות ה' – légions d'Hachem ».

Le **Arizal** écrit⁴ que lors de la faute d'Adam Harichone, toutes les *néchemot* étaient présentes en lui. Elles nécessitaient d'accomplir la réparation de leur acte et sont donc descendues en Égypte. La Torah précise⁵ que l'exil des bné-Israël a duré un total de 430 ans depuis l'annonce qu'Avraham reçoit de cet exil. Le **Arizal** ajoute que cette durée trouve son origine dans la nécessité pour ces âmes d'adoucir par cinq reprises le nom de Dieu « אלהים – Élohim », dépositaire de la rigueur divine et dont la valeur numérique est 86 (5×86=430). C'est d'ailleurs pour cette raison que nous trouvons que ce mot est répété à cinq reprises lorsque Hachem décide de nous libérer⁶ :

כג/ וַיְהִי בַיָּמִים הָרַבִּים הָהֵם, וַיָּמָת מֶלֶךְ מִצְרַיִם, וַיִּאָּחֲזוּ בְנֵי-יִשְׂרָאֵל מִן-הָעֶבֶדָה, וַיִּזְעָקוּ; וַתַּעַל שׁוֹעַתָם אֶל-הָאֱלֹהִים, מִן-הָעֶבֶדָה

23/ Il arriva, dans ce long intervalle, que le roi d'Égypte mourut. Les enfants d'Israël gémirent du sein de l'esclavage et se lamentèrent; leur plainte monta vers **Dieu** du sein de l'esclavage.

כד/ וַיִּשְׁמַע אֱלֹהִים, אֶת-נַאֲקָתָם; וַיִּזְכֹּר אֱלֹהִים אֶת-בְּרִיתוֹ, אֶת-אֲבְרָהָם אֶת-יִצְחָק וְאֶת-יַעֲקֹב

24. Le **Seigneur** entendit leurs soupirs et il se ressouvint de son alliance avec Avraham, avec Yitshak, avec Yaakov.

כה/ וַיִּרְא אֱלֹהִים, אֶת-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל; וַיִּדַע, אֱלֹהִים

25/ Puis, le **Seigneur** considéra les enfants d'Israël et il avisa.

La nécessité de réparer par cinq reprises ce nom de Dieu trouve sa justification dans la manière dont la faute est amorcée. La lecture de la première paracha de la Torah nous raconte que cette faute trouve sa source dans les conseils du serpent qui suggère à 'Hava de fauter. L'ouïe est donc en première ligne de cette faute. Cela pousse cette dernière à regarder l'aspect des fruits, puis à les sentir. La vue et l'odorat interviennent en second plan. Enfin, elle en saisit un et le goûte faisant ainsi intervenir le toucher et le goût.

2 □ Chir Hachirim, chapitre 8, verset 5.
3 □ Sur ce passage.

4 □ Chaar Hapsoukim, parachat Chémot.
5 □ Chémot, chapitre 12, versets 40-41.
6 □ Chémot, chapitre 2.

Cela a eu pour conséquences d'altérer les sens qui ont participé à la faute. Les cinq sens doivent connaître une réparation et c'est au travers du nom « אֱלֹהִים - Élohim » qu'elle va se faire. Ce nom particulier de Dieu évoque la justice absolue. Ayant chacun accompagné Adam dans sa faute, tout être humain a endommagé avec lui ses cinq sens. C'est pourquoi, il est nécessaire que la justice s'applique pour chacun d'entre eux. De facto, il fallait pour chaque sens, passer par la souffrance imposée par le nom de la rigueur et de la justice. Pour permettre la réparation de tous les sens, il fallait passer 86 ans de souffrance à cinq reprises. Nous sommes donc restés 430 ans exil (depuis l'annonce d'Hachem à Avraham).

Dans les faits les bné-Israël ne sont restés en Égypte que 210 ans. Le compte des années en partant de l'annonce faite à Avraham pour atteindre les 430 ans est finalement une clémence de la part du Maître du monde cherchant à abrèger les souffrances de ses enfants. En réalité, il manque bien 220 ans effectifs d'esclavage. D'où la surprise de constater le paradoxe quant à l'attitude de Dieu. Il s'agit ici de réparer les ravages causés à la genèse de l'histoire. La rigueur est donc de mise d'où l'intervention du nom « אֱלֹהִים - Élohim ». En partant de ce postulat, les hébreux n'ont pas pu terminer la réparation au terme des 210 ans. Pourquoi la clémence du Créateur a-t-elle interrompu le processus encore inachevé ? Se pose alors la question de savoir si l'objectif est réellement atteint au moment de la sortie d'Égypte.

Le 'Hida⁷ amorce une réponse merveilleuse qu'il nous faut introduire. Nous avons expliqué que l'ensemble des âmes juives était présent au moment de la faute d'Adam et Hava. Il fait alors sens d'étaler le temps de la réparation afin de laisser la possibilité à toutes ces *néchemot* de venir sur terre et de réaliser leur *tikoun*. Les 430 années sont donc parfaitement justifiées car il s'agit d'un temps raisonnable pour envisager l'arrivée sur terre de toutes les âmes en question. Seulement, la dévotion des femmes juives dépasse toute logique. Leur volonté de faire apparaître les « צבאות ה' –

légions d'Hachem » est si débordante qu'elles accélèrent le processus de façon frénétique au point d'accomplir en 210 ans ce qui était prévu en 430 années. Un point fondamental est noté à ce niveau, celui de l'intention de ces femmes. Il est évident qu'elles n'agissent pas dans le cadre de leur désir personnel, elles ne cherchent pas à fonder une famille dans le sens conventionnel du terme. L'enfantement dont elles sont les instigatrices ne repose que sur la volonté de servir le Maître du monde. Les conditions dans lesquelles elles évoluaient alors empêchent tout espoir de « profiter » de leurs bébés, de les voir grandir et de s'en occuper ou de les câliner. Bien au contraire, elles savent la difficulté de survivre, elles savent même qu'elles ne verront pratiquement pas leurs nourrissons comme l'enseigne le Midrach Rabba⁸ qui rapporte qu'au moment où les femmes devaient accoucher lors de l'exil égyptien, elles se rendaient dans les champs afin d'éviter le décret de mise à mort des garçons. Le midrach précise une chose extraordinaire : « *elles allaient sous les pommiers au moment d'accoucher, comme il est écrit⁹ : " Qui est-elle, celle qui monte du désert, appuyée sur son bien-aimé? C'est sous ce pommier que j'ai éveillé ton amour, là où ta mère te mit au monde, là où ta mère te donna le jour." Alors Hachem envoyait un ange pour allaiter l'enfant et en prendre soin... et il donnait deux gâteaux, un à l'huile un autre au miel comme il est écrit¹⁰ : "Il l'a fait monter victorieusement sur les hauteurs de la terre et jouir des produits des champs; l'a nourri avec le miel des rochers, avec l'huile de la roche pierreuse. Conscients de la manœuvre, les égyptiens ont voulu les tuer. Mais un autre miracle leur était accordé et l'enfant était absorbé dans le sol. Ils apportaient alors des taureaux pour creuser comme il est dit¹¹ : " Des laboureurs ont labouré mon dos "* ». La suite du midrach précise qu'une fois adulte, les enfants retournaient chez eux.

En d'autres termes, les naissances provoquées par les femmes de cette époque sont purement orientées vers le désir ardent de faire émerger les enfants de Dieu au plus vite sans y mêler le moindre désir personnel puisqu'elles ne

7 □ Dans N'ahal Kédoumim, sur parachat Ki Tissa en rapport avec le Kiyor.

8 □ Chémot, chapitre 1, alinéa 12.

9 □ Chir Hachirim, chapitre 8, verset 5.

10 □ Dévarim, chapitre 32, verset 13.

11 □ Téhilim, chapitre 129, verset 3.

gardaient même pas les bébés avec elles. De cette façon, les âmes chargées de descendre sur terre précipitent leur venue et vivent leur réparation plus tôt. Plus encore, les conditions de leur présence sont dénuées de désir là où 'Hava a justement usé de ses sens pour désirer la faute. Sur tous les fronts, les naissances en Égypte réparent la faute des premiers hommes.

Une conséquence se met en place, celle de la suppression de la rigueur qui n'est plus de mise. Les femmes retirent la faute et adoucissent les souffrances. L'ensemble est orchestré par ces fameux miroirs qui serviront à la confection du « כִּיּוֹר – Kiyor – la cuve ». Le 'Hida explique alors que l'attitude des femmes a transformé la rigueur en miséricorde provoquant deux changements. Le premier est celui du nom régissant la présence des hébreux en Égypte, passant de « אֱלֹהִים - Élohim » à « יְהוָה - Hachem » incarnant la miséricorde. Le deuxième est celui du temps requis en Égypte passant de 430 à 210. C'est précisément pourquoi le mot « כִּיּוֹר – Kiyor – la cuve » est composé des lettres « י - youd » et « ר - réch » dont la valeur est 210, ainsi que des lettres « כ - kaf » et « ו - vav » dont la somme est 26.

Une autre remarque doit être soulignée, celle du moment où Moshé naît. Partant du postulat d'inversion des noms divins et du temps d'exil nous aboutissons précisément au moment où la délivrance se met en place. Moshé est âgé de 80 ans au moment de la sortie d'Égypte ce qui nous permet de déduire que sa naissance intervient à la 130ème année. Puisque le nom « אֱלֹהִים - Élohim » chargé de déterminer le temps d'exil requis pour réparer la faute, est finalement remplacé par « יְהוָה - Hachem », alors l'opération change. La valeur numérique du nom est 26 qu'il faut appliquer à cinq reprises pour un total de 130 années. Passé ce temps, les femmes parviennent à achever l'objectif et amorcent le début de la délivrance au travers de la suppression de la faute.

Cela amène une explication à un problème halakhique. À l'époque du temple, toute personne ayant fauté devait présenter un sacrifice pour valider son repentir. Au moment d'accomplir l'offrande, le Cohen devait regarder la personne en

question pour y voir le défaut conséquent à la transgression en question. Il s'agissait de repérer au plus profond de la personne la trace d'impureté engendrée par la faute pour la supprimer en même temps que le sacrifice. Lorsqu'il s'agissait d'une femme, la manœuvre semblait impossible dans la mesure où il est interdit pour un homme de contempler une femme. Comment alors, le Cohen pouvait-il accomplir son rôle. Le **rav 'Haïm Vital**¹² répond qu'il la regardait par l'entremise du Kiyor pour refléter son apparence. Cette réponse ne semble pas vraiment résoudre le problème car même dans ces conditions, il demeure interdit d'observer la femme. En quoi le Kiyor change-t-il la situation ?

La réponse nous semble évidente. Le Kiyor est le signe de la dévotion ultime vers Hachem, celui-là même qui témoigne de la capacité à refouler son désir pour accomplir la volonté du Maître du monde. Il se veut donc garant d'un acte pur, sans parasite de la pensée et du désir. Lorsque l'image de la femme se reflète sur le Kiyor, elle ne perturbe plus la pensée du Cohen qui reste focalisé sur son service divin. Le mal n'a pas d'emprise sur lui car il s'agit de l'élément ayant servi sans trace de mal, sans volonté propre si ce n'est celle de servir Hachem.

Cette notion nous permet d'aborder un passage de la Torah, celui de la prière de 'Hanna pour obtenir un fils Chmouël Hanavi. La guémara¹³ développe les arguments utilisés par 'Hanna et démontre sa volonté farouche d'accomplir la mitsvah d'enfanter. Penchons-nous sur l'analyse du talmud du verset suivant¹⁴ :

וַתִּדַּר בְּנֶדֶר וַתֹּאמֶר, יְהוָה צְבָאוֹת אִם-רְאָה תִּרְאֶה בְּעֵינַי
אִמְתָּהּ וְיִזְכְּרֵנִי וְלֹא-תִשְׁכַּח אֶת-אִמְתָּהּ, וְנִתְּתָה לְאִמְתָּהּ,
וְרַע אֲנָשִׁים--וְנִתְּתִיו לַיהוָה כָּל-יְמֵי חַיָּיו, וּמוֹרָה לֹא-
יַעֲלֶה עַל-רֹאשׁוֹ

Puis elle prononça ce vœu: "Hachem-Tsévaot (Maître des légions) ! Si tu « voir tu verras » l'affliction de ta servante, te

12 □ Dans Likouté Torah, à la fin de parachat Vayakel.

13 □ Traité Bérakhot, page 31b.

14 □ Chmouël, Tome 1, chapitre 1, verset 11.

souvenir d'elle et ne point oublier ta **servante**; si tu donnes à ta **servante** un enfant mâle, je le vouerai au Seigneur pour toute sa vie, et le rasoir ne touchera point sa tête."

Sur les mots « *Hachem-Tsévaot (Maître des légions)* », la guémara a écrit : « *Rabbi É'l'azar a dit : depuis le jour où Hakadoch Baroukh Hou a créé Son monde, il n'y a pas eu d'homme qui l'ait appelé " יְהוָה צְבָאוֹת - Hachem-Tsévaot (Maître des légions)", jusqu'à ce que vienne 'Hanna et le nomme ainsi. 'Hanna a dit devant Hakadoch Baroukh Hou : Maître du monde ! Parmi les légions et légions que Tu as créées dans Ton monde, T'est-il difficile de me donner un fils ?* ».

La guémara poursuit sur la suite du verset « *Si tu daignes considérer l'affliction de ta servante* » : « *Rabbi É'l'azar a dit : 'Hanna a déclaré à Hakadoch Baroukh Hou : Maître du monde ! Si tu « vois » (ma souffrance) alors c'est bien, mais sinon, « tu verras » (je te ferai voir) et j'irai m'isoler (avec un autre homme) en présence de mon mari Elkana. Lorsque je m'isolerais, on me donnera à boire les eaux de la Sotah et certainement, tu démentiras par Ta Torah, car il est dit¹⁵ : alors son innocence sera prouvée et elle aura une postérité* ».

Beaucoup d'autres arguments sont ensuite cités par le talmud. Il est intéressant de souligner le rapport entre les deux analyses ici présentées. La première parle des « *צבאות ה' – légions d'Hachem* » et la deuxième traite du test de la *Sotah* se faisant par le biais du Kiyor, lui-même issu des miroirs des femmes ayant engendré les naissances, les légions divines. Un lien étroit se tisse alors avec notre propos et la plaidoirie de 'Hanna démontrant sa volonté d'utiliser la nature du Kiyor comme justification pour faire naître Chmouël.

Par la suite, 'Hanna ajoute un autre argument : « *Rabbi Yossi le fils de Rabbi 'Hanina dit : Pourquoi le mot " אֲמָתָךְ - ta servante " est-il répété trois fois ? 'Hanna a dit devant Hakadoch Baroukh Hou : Maître du monde ! Trois 'inspecteurs' de la mort, Tu as créés pour la femme et d'autres disent, trois 'liens' avec la mort ;*

15 □ Bamidbar, chapitre 5, verset 28.

et les voici : *nidda, 'halla et l'allumage des bougies. Ai-je jamais violé l'une d'entre elles ?* ».

Il semble difficile de cerner l'argument. 'Hanna prie pour obtenir un enfant et non pour sa survie. Pourquoi présente-elle une dispense de mourir ? Certes, nos maîtres précisent que ces « inspections » ont lieu au moment de l'accouchement de la femme¹⁶ : « *À cause de trois fautes, les femmes meurent au moment d'accoucher : car elles ne sont pas pointilleuses sur nidda, 'halla et l'allumage des bougies* ». Le sujet concerne bien l'accouchement mais pas l'enfantement. Il s'agit de la mise en péril de la femme durant ce moment délicat. Il semble donc inutile de mentionner que 'Hanna se montrait stricte sur le respect de ces règles car cela prouve seulement qu'elle devrait survivre en cas d'accouchement et non qu'elle mérite d'avoir un enfant. Que cherche-t-elle donc à démontrer ?

Nos sages révèlent la raison pour laquelle ces trois sujets concernent spécialement la femme. Là encore, il s'agit d'une conséquence de la première faute. Lorsque 'Hava consomme le fruit, nos maîtres expliquent qu'elle « éteint » la lumière du monde qui s'éloigne de Dieu et ne le perçoit plus. Elle agit également sur l'état de l'humain qui perd en grandeur. La création d'Adam et 'Hava est l'apogée de l'oeuvre divine, il s'agit de la partie la plus noble et précieuse de Béréchit. Les sages comparent cela à la *'halla*, ce prélèvement de pâte, trop saint pour être consommé. En fautant, la première femme altère cette grandeur. Et enfin, la troisième conséquence de son acte est d'avoir fait entrer la mort dans ce monde et cela à un impact immédiat sur le don de la vie se faisant dorénavant au travers des menstruations, et des lois de *nidda*.

Le **Arizal** dévoile alors¹⁷ que 'Hanna n'est autre que la réincarnation de 'Hava. Son argument devient alors limpide. La raison pour laquelle l'enfantement est source de rigueur correspond à l'erreur qu'elle a commise dans le passé. Pour devoir la réparer, il fallait que les hébreux

16 □ Michna, traité Chabbat, chapitre 2, michna 6.

17 □ Likouté Néviim, Chmouël, Tome 1, chapitre 1, verset 5.

vivent la rigueur échelonnée sur cinq répétitions. Toutefois, les femmes juives ont montré au Maître du monde, leur volonté inébranlable de s'extraire de cette faute, de supprimer le désir qui en a été responsable au profit de l'unique volonté de le servir. Cela s'est fait au travers des miroirs grâce auxquels elles ont fait émerger les légions de Dieu et ont changé d'interface divine passant de « אלהים - Élohim » à « יהוה - Hachem ». L'ensemble de cette manœuvre est symbolisé par le Kiyor que 'Hanna revendique étant prête à s'y soumettre. Aujourd'hui, 'Hanna/'Hava n'est plus coupable d'où la mention des trois risques de mort conséquents à cette faute. Elle se veut aujourd'hui affranchie de son erreur passée et revendique le droit d'enfanter dans les circonstances similaires à celles des femmes en Égypte, à savoir dans le seul but de faire naître un serviteur d'Hachem. C'est pourquoi elle précise dans le verset sus-mentionné « *je le vouerai au Seigneur pour toute sa vie* ». À l'image des femmes contraintes d'abandonner leur enfants aux mains des anges, 'Hanna consacre son futur fils au temple, au service divin.

Il n'y a alors plus rien de surprenant à noter les propos du **Mégale Tséfounot**¹⁸ : 'Hanna avait 130 ans en donnant vie à Chmouël. Elle est parfaitement à même de revendiquer « יהוה - Hachem » en lieu et place de « אלהים - Élohim », et cela provoque une conséquence sur son potentiel de naissance.

Le **Tikouné Hazohar**¹⁹ explique que les 39 travaux interdits du chabbat correspondent au 39 coups de fouet d'une personne coupable de transgression, correspondant également à la somme des dix malédictions prononcées contre Adam, des dix concernant 'Hava, des dix visant le serpent et des neuf frappant la terre. Le **Zohar**²⁰ ajoute que « ל"ט מלאכות – les 39 travaux interdits du chabbat » proviennent de l'inversion des « ט"ל – tal ha'haïm » également appelées « אורוֹת – tal Orot ».

Tentons d'expliquer. Les travaux interdits le chabbat correspondent à ceux mis en place lors de

la création du monde. C'est pour cela qu'ils ne peuvent intervenir le chabbat car précisément, le Maître du monde s'est servi de ces travaux les six premiers jours pour cesser le septième. Ces 39 travaux sont la mise en application de 39 sources créatrices connues sous le « ט"ל אורוֹת – tal Orot – les 39 lumières » à la base de « ט"ל החיים – tal ha'haïm – la rosée de la vie ». Le **Gaon de Vilna**²¹ explique que ces 39 sources créatrices tirent leur essence du nom « יהוה - Hachem » à la base de l'apparition du monde. Nous avons déjà expliqué que les lettres de la Torah peuvent s'écrire de façon partielle ou pleine. En écriture pleine, chaque lettre est un mot. Dans le cas du nom divin, les lettres peuvent même se décliner en plusieurs états reflétant chacun une dimension différente de l'oeuvre divine.

ה	ו	ה	י
ה"י	וי"ו	ה"י	י"ד
ה"י	וא"ו	ה"י	י"ד
ה"א	וא"ו	ה"א	י"ד
ה"ה	ו"ו	ה"ה	י"ד

Grâce à ces combinaisons de 39 lettres, le nom « יהוה - Hachem » s'exprime dans l'univers, gère son aspect et manifeste la vie d'où son nom « ט"ל – tal ha'haïm – la rosée de la vie ». La faute d'Adam a transformé « ט"ל החיים – tal ha'haïm – la rosée de la vie » en « ל"ט מלאכות – les 39 travaux interdits du chabbat » correspondant aux 39 malédictions, privant l'accès à la source de la vie. Il s'agit là du passage de « יהוה - Hachem » et la miséricorde à « אלהים - Élohim » et la rigueur punitive qu'incarnent les 39 malédictions.

Lorsque 'Hanna se revendique de l'attitude des femmes en Égypte, elle réclame la même transition qu'elles afin de quitter « אלהים - Élohim » pour à nouveau s'inscrire dans « יהוה - Hachem ». Les 39 sources punitives peuvent alors redevenir « ט"ל החיים – tal ha'haïm – la rosée de la vie », 'Hanna peut enfanter.

18 □ Parachat Tolédot, âge 75a, dibour hamatril « Ouvé'iniane hamaamar ».

19 □ Tikoun 48.

20 □ Chémot, page 205.

21 □ Sefer Yétsirah, chapitre 2, page 45.

Il est important de souligner la source de ce changement, ce qui a permis que la prière de 'Hanna soit exaucée pour inverser les choses : elle ne prie pas pour assouvir sa volonté, mais celle d'Hachem. Tel est sans doute le secret d'une prière et de sa sincérité. Pussions-nous toujours avoir les

moyens de suivre sa volonté sans assouvir nos propres désirs, *amen véamen*.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit